



LE REGLEMENT DE
LA BOURMONTAISE
Dimanche 02 juin 2024

Preliminaire

La manifestation pedestre, objet du present reglement est interdite a tous engins a roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptes par celle-ci, et aux animaux. sauf chiens guides d'aveugles,

Lieu, date et nature de la competition

La Bourmontaise est composee de deux courses nature et de deux circuits de marche,

Courses nature :

- 12km, 220mD+, alliant route, chemins et forets, depart a 10h place de l'Hotel de Ville de Bourmont
- 3km, sur route, depart 10h15 place de l'Hotel de Ville de Bourmont

Circuits marche :

- 8km, 220mD+, alliant route, chemins et forets, depart de 9h a 9h30 et de 10h30 a 13h place de l'Hotel de Ville de Bourmont,
- 3,5km, route et chemin, avec adaptation du trace en fonction du handicap des participants, ce circuit s'inscrit dans la categorie handisport.

Organisateur

Cet evènement est porte par l'association Foire exposition et animation Bourmont.

Coordonnées : preinscription via la page facebook <https://www.facebook.com/FoireetAnimations>

ou bacchus52@free.fr

Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

A) Catégorie d'âge :

Courses nature :

Avec classement

- 12km, être né(e) avant le 02 juin 2008
- 3km, être né(e) entre le 02 juin 2012 et le 01 juin 2008

Circuits marche :

Sans classement

Tous les âges

B) Certificat médical :

Obligatoire pour les course.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'j'aime courir, **délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée** (liste disponible sur (<http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

C) Droit d'inscription :

Courses nature :

pré-inscriptions sur <https://www.chronopro.net> jusqu'au 30 mai 2024 minuit

-12km : 10€ + frais

- 3km : 5€ + frais

inscription le jour J sur place : 12€ et 7€ entre 8h30 et 9h30

Cette inscription donne droit à :

- Un goodies La Bourmontaise
- Un ravitaillement sur le parcours

Un ravitaillement à l'arrivée,

Circuits marches

Inscription uniquement sur place le jour J : 2€

•

D) Athlètes handisports :

Le parcours du circuit de marche de 3,5km est adapté au handisport, avec accompagnateurs si besoin.

E) Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

F) Dossard :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

G) Matériel de sécurité :

Aucun matériel spécifique est nécessaire à la pratique de cette course.

H) Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

I) Acceptation du présent règlement :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances

A) Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de smacl (Crédit agricole Bourgogne-Champagne) à la référence suivant : 327761/M – F.STE.

B) Assurance dommages corporels :

Sauf s'ils y ont renoncés, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

A) Jury

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitre officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

B) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

C) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

D) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

E) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour **la course de 12km est de 1h55 et celle de 3km est de 35mn**. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Aucune limite pour les marches.

F) Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par les services d'un chronométreur professionnel.

Classement et récompenses

Pour chaque course, un classement des trois premiers de chaque catégorie pour les hommes, et pour les femmes sera établi.

Les récompenses sont les suivantes :

- Une coupe pour chaque personne du podium.
- Un sac cadeaux en fonction du classement

Ravitaillements

Un poste de ravitaillement est prévu au km 6 et un l'arrivée.

Sécurité et soins

A) Voies utilisées

Chaque partie de La Bourmontaise se déroule sur plusieurs types de voies. Les principales sont des voies totalement fermées à la circulation et sur des chemins en milieu naturel. Certaines sont des voies de circulation, elles seront sécurisées par la présence d'une signalisation en amont et par la présence de signaleurs sur place.

B) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par protection civile.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans, dans le monde entier.

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement d'un montant de 8€, ils ne pourront prétendre aucune indemnité à ce titre.

Parcours course 12km/D°220